

Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer Présentation de l'avis par le rapporteur, Dominique RIVIERE

Monsieur le Président,
Madame la Ministre des Outre-mer,
Mes chers Collègues,

Pour la présentation de cet avis consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer, et avant de céder la parole à ma co-rapporteuse, Ernestine RONAI, qui vous dira l'essentiel sur son contenu, il me revient de vous dire quelques mots en guise d'introduction. J'aborderai rapidement trois points : l'historique de cet avis, la méthode employée, et la situation des outre-mer en général.

Sur l'historique. Cet avis fait suite à une étude de 2014, rapportée par Mme Pascale VION, intitulée « Combattre les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses ». Cette précédente étude comportait un focus sur les territoires d'outre-mer, y révélant une prévalence variable mais certaine des violences faites aux femmes dans nos territoires. Dès lors, la conviction est vite apparue qu'il était nécessaire de conduire une étude complémentaire spécialement consacrée à la question dans les Outre-mer. C'est cette conviction, portée par un certain nombre d'acteurs et partagée par le Gouvernement, qui nous a valu la saisine gouvernementale de juillet 2016 nous permettant aujourd'hui de vous proposer le présent avis.

Sur la méthode. En corolaire du travail conjoint des deux délégations, Droits des Femmes- Egalité et Outre-mer, nous avons estimé indispensable de co-construire cet avis avec les territoires concernés. Et ce pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'il nous fallait éviter tout regard de surplomb du Nord sur le Sud. Ensuite, parce qu'associer les territoires, c'est donner plus de force à la voix de la société civile, d'autant qu'en l'occurrence nous avons besoin de données et des expériences de terrain. Enfin, parce que, pour la suite, cela donne davantage de chances au suivi de l'avis par les acteurs et les actrices concernés dans les territoires. C'est en effet l'objectif de cet avis de devenir un outil entre les mains des acteurs.rices de la lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer.

C'est ainsi que grâce à l'appui des administrations de nos délégations, mais aussi de l'implication personnelle des conseillères et des conseillers représentant les Outre-mer, nous avons pu obtenir le concours de nombre d'acteurs. rices locaux tant publics qu'associatifs. Grâce à l'intervention d'Octave TOGNA et de Didier GUENANT-JEANSON, nous avons obtenu que le CESE de Nouvelle-Calédonie rende en novembre 2016 une étude sur les violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie, en parallèle à la mission conduite par Ernestine RONAI dans ce territoire. Cette saisine conjointe du local et du national, sur un même sujet est sans doute un exemple qui pourrait nous inspirer en d'autres occasions. C'est ainsi que grâce à Christian VERNAUDON, nous avons pu obtenir une réelle mobilisation en Polynésie française. C'est ainsi encore, pour ne citer que ces 3 territoires sur lesquels la saisine appelait une attention particulière, que notre collègue Yannick CAMBRAY a pu faire rapport des auditions conduites par lui-même à Saint-Pierre et Miquelon.

Enfin, sur la situation des Outre-mer, dont nous ne cessons de vous parler à chaque plénière au risque parfois de vous lasser, un mot pour vous dire que la notion d'outre-mer est éminemment relative.

Relative d'abord parce que pour nous, vous permettrez au représentant de la Réunion de vous le dire, l'Outre-mer c'est vous, l'hexagone, où il nous arrive de rencontrer des populations sympathiques et exotiques. On est toujours l'outre-mer de quelqu'un.

Relative aussi, parce que l'outre-mer n'est pas un bloc. Autant d'outre-mer que de territoires, avec des statuts quasiment à la carte. Chacun a sa propre histoire, sa propre identité culturelle, son peuplement, ses traditions, ses langues, son économie, ses réussites parfois exceptionnelles et son taux de chômage, lui aussi en général, exceptionnel, ses écarts de développement avec l'hexagone que la récente loi sur l'Egalité Réelle en Outre-mer a mis en exergue. De ce point de vue, le fameux « rayonnement » de la France sur 3 océans ne peut être une simple donnée géographique, encore moins résulter d'une opération du Saint-Esprit. Il y faut encore y prêter concrètement la main.

La situation actuelle en Guyane montre assez et la spécificité de ce territoire, seul de son espèce à extension continentale avec ses problèmes spécifiques, et un certain nombre d'urgences qu'on retrouve ailleurs et qui font craindre, comme on l'a connu dans le passé, une possible contagion de la crise.

La République qui nous donne tant d'occasions d'être en avance, gagnerait à être moins souvent en retard dans les Outre-mer. C'est vrai aussi pour ce qui est de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Aussi bien, énumérer les traits particuliers de nos sociétés d'outre-mer, diversifiées et d'ailleurs en pleine évolution, la violence de l'histoire avec la colonisation, l'esclavage et le travail forcé, la difficulté souvent de s'exprimer, l'insularité avec l'isolement ou le confinement qu'elle implique, la précarité sociale, c'est souvent mettre en évidence quelques-uns des facteurs aggravants qui expliquent la prévalence des violences faites aux femmes dans nos Outre-mer. Au premier rang desquels, il faut citer, ici comme ailleurs, les traits particuliers et la pesanteur des stéréotypes sexistes qui y prévalent, malgré les évolutions en cours qui marquent partout une volonté de changement et de responsabilité.

Mais j'anticipe là sur le contenu du rapport que va vous présenter Ernestine RONAI, à qui je vais maintenant céder la parole, non sans avoir salué son implication remarquable sans laquelle cet avis n'aurait sans doute pas vu le jour. Je cède donc la parole à Mme Ernestine RONAI.

Dominique RIVIERE